

RATIFICATION du marché de gré à gré passé le 10 Juin 1960 avec M. CLAIN VINCENT pour travaux exécutés en Janvier, Février et Mars 1960 et approbation des devis descriptifs et estimatifs.

Le Maire donne lecture du rapport.

Messieurs,

Un marché de gré à gré a été passé le 10 Juin 1960 avec M. CLAIN Vincent pour divers travaux exécutés en Janvier, Février et Mars 1960 dans les écoles du Camp Ozoux et de Montgaillard, savoir:

Ecole Maternelle du Camp Ozoux: Réfection du bâtiment etc	266.925 F	
Ecole de Montgaillard: Confection d'un R.C. en bois avec fosse étanche	166.880.-	
Divers travaux supplémentaires à l'école du Camp Ozoux: Confection et pose de gouttières, de fenêtres, etc.....	82.775.-	
	<u>249.655.-</u>	
		Soit <u>516.580.-</u>

Je vous demande de ratifier ce marché de gré à gré qui a déjà reçu l'approbation préfectorale et d'approuver les devis descriptifs et estimatifs qui y sont joints./.

Le Maire,
Signé: Gabriel MACH.

Adopté à l'unanimité.

Vu
A. Pouis, le 12 Oct 1960
Le Chef de Bureau
Signé: J. Joffreau

LE MAIRE. - Messieurs, je vous demande:

1°) AUTORISATION de passer des marchés avec la S.E.G.R.F.O.M.

Le Maire donne lecture du rapport.

Messieurs,

J'ai l'honneur de vous demander l'autorisation de passer des marchés avec la S.E.G.R.F.O.M. tels qu'ils résultent des devis estimatifs pour travaux de menuiserie et fournitures diverses pour la construction de six classes provisoires à Sainte-Cécile pour un montant de 836.324 F

- et pour la fourniture de mobilier scolaire pour un montant de 1.564.000 F

Je mets aux voix./.

Le Maire,
Signé: Gabriel MACH.

Adopté à l'unanimité.

Vu
A. Pouis, le 15 Oct 1960
Le Chef de Bureau
Signé: J. Joffreau

2°) RATIFICATION de divers marchés passés avec la S.E.G.E.F.O.M. et approbation des devis estimatifs

Le Maire donne lecture du rapport.

Messieurs,

J'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir ratifier divers marchés passés avec la S.E.G.E.F.O.M. pour construction de classes mobiles et d'approuver les devis estimatifs qui y sont joints.

- 1°) Marché du 13 Janvier 1960, approuvé le 21 Janvier 1960 pour fourniture d'éléments préfabriqués pour 18 classes: Camp Ozeux - Le Brûlé - Bois de Nèfles - Rue du Ruisseau des Neirs, pour un montant de 7.172.000 Fr

- 2°) Marché du 13 Janvier 1960, approuvé le 28 Janvier 1960 pour travaux de maçonnerie pour 18 classes: Camp Ozeux - Le Brûlé - Bois de Nèfles - Rue du Ruisseau des Neirs pour un montant de 7.109.743 Fr

- 3°) Marché du 11 Février 1960 approuvé le 15 Février 1960 pour travaux de peinture et vitreries pour 18 classes: Camp Ozeux - Le Brûlé - Bois de Nèfles - Rue du Ruisseau des Neirs pour un montant de 1.521.936 Fr

- 4°) Marché du 19 Juillet 1960 approuvé le 22 Juillet 1960 pour vitrerie et peinture de 6 classes "ECLAIR": Camp Ozeux - Ste-Cletilde, pour un montant de 507.312 Fr

- 5°) Marché du 19 Juillet 1960, approuvé le 22 Juillet 1960 pour maçonnerie de 6 classes: Camp Ozeux - Ste-Cletilde pour un montant de 2.219.193 Fr

- 6°) Marché du 15 Mars 1960, approuvé le 3 Mars 1960 pour fourniture de mobilier scolaire pour un montant de 1.662.500 Fr

Le Maire,

Signé: Gabriel NACE.

LE MAIRE. - Je mets aux voix le rapport ci-dessus.

Aadopté à l'unanimité.

Vu
M. P. P. le 15 Octobre 1960
Le Chef de Bureau
Signé: J. Jouffreau

Le MAIRE - Messieurs, je vous demande d'approuver également l'affaire suivante:

RATIFICATION de l'adjudication du 9 Août 1960 pour diverses marchandises destinées aux cantines scolaires d'Août à Décembre 1960.

Le Maire donne lecture du rapport.

Messieurs,

Une adjudication a été faite le 9 Août 1960 pour les fournitures suivantes

- 1°) 2.000 kilos de lentilles grises à 80 Fr le kilo
2.500 kilos de morue à 152 Fr le kilo
pour le compte de la Maison AH-SING
- 2°) 2.000 kilos de haricots ^{blancs} de Madagascar à 59 Fr le kilo
pour le compte de la Maison PAYET Frères & Cie
- 3°) 50.000 kilos de riz à 35 Fr 65 le kilo ⁰⁰
2.000 kilos pois du Cap n° 1 à 54 Fr 60 le kilo
1.200 kilos de sel de cuisine à 15 Fr 50 le kilo
pour le compte de la Cie LYONNAISE de MADAGASCAR
- 4°) 1.640 kilos de saindoux (pur porc) à 108 Fr le kilo
pour le compte du COMPTOIR FRANCO CHINOIS
- 5°) 2.000 kilos de haricots rouges de Madagascar à 57 Fr 50 le kilo
21.000 boîtes de sardines (Robert) à 44 Fr 25 la boîte
pour le compte de M. LE PERRE Claude
- 6°) 8.000 boîtes de saucisses au saindoux à 135 Fr la boîte
pour le compte de la Maison Lucien JOSEPH & Cie
- 7°) 6.480 kilos de viande de bœuf de 1er choix à 225 le kilo
pour le compte de Mme DUBRUCARD

8°) 70.000 kiles de bois de chauffage essence filsos du pays à 5 R 50 le k
le, pour le compte de M. TINGAPERMAL Emilien.

Le montant de cette adjudication s'élève à SIX MILLIONS TROIS CENT VINGT
SEPTMILLE QUATRE CENT SOIXANTE FRANCS (6.327.470 R) pour les diverses denrées et
TROIS CENT QUATRE VINGT CINQ MILLE FRANCS (385.000 R) pour le bois.

Je vous demande d'approuver cette adjudication qui sera ensuite soumise à
l'approbation de Monsieur le Préfet.

Le Maire,
Signé: Gabriel NAGE.

LE MAIRE. - Je mets aux voix le rapport ci-dessus.

Adopté à l'unanimité.